

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : 1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Ménages privés (=public général=consommateurs)
Engrais

Restrictions d'emploi recommandées : À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Étiquetage non applicable

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de potassium	N° CAS: 7757-79-1 N° CE: 231-818-8 N° REACH: 01-2119488224-35	< 10	Ox. Sol. 3, H272
urée	N° CAS: 57-13-6 N° CE: 200-315-5	< 10	Non classé
Nitrate d'ammonium	N° CAS: 6484-52-2 N° CE: 229-347-8 N° REACH: 01-2119490981-27-XXXX	< 8,5	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir rubrique 10).

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme – effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme – effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion, Contact avec la peau	Long terme – effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme – effets systémiques	8,9 mg/m3
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques: Durée d'exposition: 1 jr				
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques: Durée d'exposition: 1 jr				
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques: Durée d'exposition: 1 jr				
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3
urée	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	292 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
urée	Eau douce	0,047 mg/l
	Eau de mer	0,047 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle

- Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation
Éviter le contact avec les yeux.
- Protection des mains : Inutile dans les conditions normales d'utilisation
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Non requis
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : divers
- Odeur : légère, déplaisante

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Point de fusion/point de congélation	: env. -2 °C (1.013 hPa) Méthode: DSC Selon les données provenant de composants similaires
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: env. 103 °C (1.013 hPa) Méthode: DSC Selon les données provenant de composants similaires
Point d'éclair	: > 100 °C(1.013 hPa) Méthode: DIN EN ISO 2719, Creuset fermé Pensky-Martens Bout avant le flash, Selon les données provenant de composants similaires
Température d'autoinflammabilité	: > 500 °C (1.024 hPa) Méthode: DIN 51794 / DIN EN 14522 Selon les données provenant de composants similaires
pH	: 2,5 - 5 (non dilué)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1,7 mPa.s (20 °C) Méthode: Brookfield Selon les données provenant de composants similaires
Viscosité, cinématique	: 1,427 mm ² /s (20 °C) Méthode: Brookfield Selon les données provenant de composants similaires
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Pression de vapeur	: 22 hPa (25 °C) Méthode: DSC Selon les données provenant de composants similaires
	96 hPa (50 °C) Méthode: DSC Selon les données provenant de composants similaires
Densité	: 1,14 - 1,20 g/cm ³

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Méthode: Test O.2 (oxidizing liquids)
Selon les données provenant de composants similaires

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Taux de corrosion du métal : < 0,3 mm/a
Non corrosif pour les métaux. Selon les données provenant de composants similaires

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes. Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme :
Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË (ORALE) : Remarques: Non classé

TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE) : Remarques: Non classé

TOXICITÉ AIGUË (INHALATION) : Remarques: Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Cancérogénicité

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit :

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit :

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit :

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Eliminer le récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IATA)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (ADN)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (RID)	: NON APPLICABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
58.	Nitrate d'ammonium	Nitrate d'ammonium (AN)

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la : précurseur d'explosif réglementé
commercialisation et à l'utilisation de
précurseurs d'explosifs

Lignes directrices concernant la mise en œuvre du règlement (UE)
2019/11:

Les engrais azotés dont la concentration en azote (N) par rapport au nitrate d'ammonium ou à l'un des sels de nitrate énumérés à l'annexe I est inférieure à 3 % en poids d'azote ne sont généralement pas préoccupantes.

Rubrique ICPE : Non concerné

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLB	Valeur limite biologique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
--------------	---

1PX ENGRAIS UNIVERSEL 1L - 3276006101288

Référence : FDS_1004_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 06/04/2023
Remplace les éditions précédentes

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données : L'information donnée provient de travaux qui font référence et utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité de la littérature.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.